

Rapport de recherche présenté au Centre International de Criminologie Comparée

# **Les policiers et la déontologie : expérience du processus et conséquences informelles**

Par Gabrielle Delmail

Octobre 2015

© Gabrielle Delmail, 2015

## **Introduction**

La police est un organisme dont la place et la légitimité sont constamment remises en question et dont les actions sont scrutées à la loupe au quotidien. Les pouvoirs coercitifs attribués à la police sont grands et les citoyens exigent plus que jamais d'avoir des mécanismes de contrôle assurant la transparence et l'imputabilité des policiers. Ces mécanismes de contrôle sont d'autant plus importants qu'ils assurent à la fois la fonction de protéger le public des abus de pouvoir tout en contribuant à renforcer le sentiment de confiance que le public entretient à l'endroit de la police. Dans le cadre de leur travail, les policiers s'exposent à tout moment à être la cible d'une plainte en déontologie, qu'elle soit justifiée ou non. La grande visibilité qu'impose leur travail ainsi que l'intérêt de la population et des médias pour l'action policière créent une grande pression pour les policiers dans l'accomplissement de leur travail au quotidien.

Si les études sur la police ont fait couler jusqu'à présent beaucoup d'encre, on constate cependant un vide dans la littérature en ce qui concerne l'expérience des policiers à travers le processus de déontologie. L'absence de littérature sur le sujet semble être le reflet d'une problématique à la fois épineuse et sensible. Il semble donc urgent et pertinent de s'intéresser aux conséquences que peuvent subir les policiers lorsqu'ils sont confrontés à la déontologie policière ainsi que les perceptions qu'ils ont de ce mécanisme de protection.

Cette recherche a donc été conduite de manière exploratoire dans l'optique de servir de prospection pour de futures recherches. L'objectif est d'ouvrir la porte à des études plus poussées du processus de déontologie afin de relever les potentielles lacunes et de découvrir les conséquences informelles expérimentées par les policiers ayant été confrontés au processus de déontologie. Nous espérons que les résultats obtenus seront utiles à la revampe du processus de déontologie afin d'en améliorer l'efficacité, de limiter les conséquences informelles, de renforcer la confiance du public et de restreindre l'insécurité des policiers face à la déontologie. La déontologie est un mécanisme de

contrôle qui est important, mais il doit, pour être efficace, être vu comme un outil qui offre protection et sentiment de justice tant aux citoyens qu'aux policiers.

## **Méthodologie**

Cette étude se voulant exploratoire, l'approche qualitative fut retenue afin de procéder à la collecte de données. Les difficultés se manifestèrent à prime abord lors du recrutement. En effet, le tabou entourant les plaintes en déontologie ont amené plusieurs policiers à manifester de la réticence à participer à l'étude. Le contact direct imposé par l'approche qualitative constituait également une barrière supplémentaire à franchir afin d'obtenir des répondants acceptant de partager leurs expériences en entrevue. Au total, 3 entretiens semi-dirigés furent réalisés auprès de 4 répondantes. Les entretiens furent enregistrés puis retranscrits sous forme de verbatim afin de pouvoir procéder à une analyse comparative des résultats. Notre échantillon fut constitué uniquement de femmes. L'échantillon, bien que peu volumineux, s'est néanmoins révélé riche en résultats et a satisfait les espérances que nous avons envers ce projet de recherche exploratoire.

## **Résultats**

À la lumière des témoignages des policières ayant accepté de partager leur expérience, nous pouvons conclure que de nombreuses conséquences informelles résultent du processus de déontologie sur plusieurs facettes de la vie des policiers et policières du Québec. À l'unanimité, les policières ont exprimé avoir l'impression d'être confrontées à un système qui pénalise les policiers à l'avantage des citoyens. Le sentiment d'être la victime d'une injustice ainsi que la frustration reliée à cela étaient partagés. Ce sentiment d'injustice découle du fait que les policiers sont traités comme s'ils étaient coupables avant même que jugement soit rendu. De plus, la couverture médiatique des plaintes contribue à salir la réputation des policiers et les empêche de jouir de leur présomption d'innocence. La facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible de déposer une plainte amène également les policiers à être l'objet de plaintes frivoles et mal intentionnées. Un

resserrement au niveau du traitement des plaintes semble être nécessaire, car le taux de condamnation est faible par rapport au nombre de plaintes retenues. Cette grande accessibilité au système de déontologie amène les policiers à vivre dans la crainte de voir à tout moment une plainte déposée contre eux, qu'ils aient agi avec légalité et légitimité ou non. De plus, l'absence de conséquences pour les plaignants mal intentionnés fait rager la communauté policière et ouvre la porte aux plaintes motivées par la simple vengeance. Les policiers se voient exposés à des conséquences informelles dès qu'une plainte est déposée contre eux, il semble donc légitime qu'ils réclament certains mécanismes de protection et un meilleur traitement des plaintes afin de ne pas être exposés inutilement et malicieusement à ce stress. De plus, on observe que les policières ont vécu une désillusion face à leurs convictions, à leurs valeurs policières et à leur perception de la justice après avoir été poursuivies.

Désillusionnés, les policiers s'impliqueront moins au travail et seront moins motivés à intervenir. Cette réduction de la motivation et des interventions se manifestent également à titre de mécanisme de protection de la part des policiers afin d'éviter de créer des frictions inutiles avec les citoyens. En limitant les contacts, ils limitent également le risque de voir une plainte en déontologie déposée contre eux. Le port des caméras corporelles semble souhaité par les policières afin de pouvoir se protéger contre les plaintes abusives. On souhaite pouvoir montrer des images offrant l'entière séquence, permettant ainsi de présenter l'autre côté de la médaille et de lutter contre les images négatives véhiculées dans les médias traditionnels et les médias sociaux.

On observe également que des conséquences se réverbèrent au sein du milieu de travail. Le processus d'acheminement des plaintes aux policiers étant fait au vu et au su de ses collègues de travail, le policier peut difficilement garder pour lui le motif de la plainte. Garder le silence le rendra par défaut coupable aux yeux de ses collègues. On force donc involontairement les policiers à partager leurs expériences à leurs collègues, ce qui ouvre la porte à de la pression supplémentaire. Le manque de confidentialité du système actuel

amène les policiers à être exposés à la critique et aux jugements de leurs pairs. Les rumeurs peuvent mener à la stigmatisation des policiers et ternir leur réputation. Les plaintes en déontologie peuvent également entraver l'avancement de carrière des policiers notamment en les privant de possibilités de transfert dans un autre corps de police, en les privant d'accéder à des fonctions supérieures ou en les privant d'accéder à des gratifications. Afin de ne pas entacher leur dossier et de se protéger, certains policiers changeront leur orientation de carrière afin d'occuper des fonctions limitant leurs contacts avec les citoyens et les situations conflictuelles afin de minimiser les risques d'être l'objet d'une plainte. On constate également que la déontologie et l'obligation de dénonciation prévue à la *Loi sur la Police* ont contribué tranquillement à la disparition de la culture du secret qui était attenante à la sous-culture policière. Les témoignages recueillis soulignent la montée de l'individualisme chez les jeunes policiers ainsi que l'effritement du sentiment de famille au sein des corps policiers. La solidarité et le support ne sont plus aussi solides que par le passé. Si cela peut sembler positif du point de vue de la transparence et de l'imputabilité des policiers, cela a pour conséquences négatives d'altérer la confiance entre les partenaires de travail lors des interventions et à modifier les techniques d'intervention. Alors qu'un partenaire de travail devrait constituer une plus-value lors d'une intervention, on constate que la peur de la délation et le manque de confiance dans les compétences de son collègue peuvent amener des frictions et des interventions en dents de scie. On ne craint plus seulement les plaintes des citoyens, mais également celles de ses collègues de travail. Cela amène également les policiers à se conformer de plus en plus au cadre théorique lors de leurs interventions et à limiter l'utilisation de leur pouvoir discrétionnaire. Cette attitude conformiste se fait au détriment de l'adaptabilité et de la flexibilité, on priorise donc la théorie à la pratique même si cela pénalise l'efficacité des interventions. La réalité du terrain implique de savoir s'adapter aux situations et d'utiliser son jugement afin de trouver et d'appliquer la solution la plus efficace. Malheureusement, la peur des plaintes en déontologie amène maintenant les policiers à se conformer à la théorie afin de se protéger. Des interventions plus rigides peuvent malheureusement, à l'inverse, créer plus de frictions entre les policiers et les citoyens, contribuer à ternir davantage l'image de police et à déshumaniser

le rapport entre les citoyens et les policiers alimentant ainsi l'animosité déjà vivante des citoyens envers la police.

Les conséquences peuvent également se manifester sur le plan psychologique et physique. Dans bien des cas, l'intervention ayant mené à la plainte est un événement qui peut se révéler traumatique pour le policier. Les chocs et les stress post-traumatiques résultent souvent de ce type d'intervention. L'insomnie, les cauchemars, l'anxiété, la perte d'appétit, la dépression, le manque d'énergie, les changements d'humeur font partie des conséquences observées. Si ces conséquences peuvent découler directement de l'intervention, elles peuvent également apparaître ou être amplifiées par la plainte en déontologie qui génère beaucoup de stress chez les policiers et peut dégrader leur état de santé. Les blessures physiques comme psychologiques sont souvent vécues dans le secret par les policiers qui ne veulent pas que leurs problématiques soient perçues comme des signes de faiblesses et être jugés par leurs pairs. Ces blessures peuvent venir hypothéquer la carrière du policier en le stigmatisant et en le privant d'opportunité d'emploi. De cela peut également découler des difficultés au sein de la vie personnelle des policiers, notamment au point de vue de ses relations avec sa famille et ses amis. Le stress et les troubles physiques comme psychologiques viennent souvent modifier les comportements des individus et altèrent la qualité des relations que les individus entretiennent avec leur entourage. Le support de la famille et des amis revêt une grande importance pour aider le policier à passer à travers ces épreuves.

Finalement, les plaintes en déontologie peuvent amener des conséquences financières dans la vie des policiers qui se voient exposés à de lourdes pertes de salaire lorsqu'ils sont l'objet de suspension. Les suspensions sans salaire en attendant le dénouement d'un procès contreviennent également à la présomption d'innocence des policiers. Le stress engendré pour les policiers de subir une perte de salaire est énorme surtout considérant qu'ils ne savent pas à quelle peine ils s'exposent et quand le verdict sera rendu. De plus, cela est d'autant plus frustrant et angoissant lorsque le policier accusé croit avoir agi en toute légalité et qu'il se croit puni à tort.

Somme toute, la déontologie crée une grande préoccupation au quotidien dans le travail et la vie des policiers. Même en agissant dans le respect du cadre légal et légitime, le policier se voit exposé au quotidien aux plaintes en déontologie. Les conséquences informelles résultant de ce processus amènent les policiers à modifier leurs comportements sur plusieurs facettes afin de se protéger de ces conséquences.

## **Conclusion**

Les résultats obtenus nous permettent de conclure que la déontologie policière est un processus qui engendre des conséquences informelles négatives sur les policiers québécois et que ces conséquences sont nombreuses. Si on ne remet pas en doute l'importance et la place de ce mécanisme de contrôle de la police dans la société actuelle, nous croyons néanmoins, suite aux témoignages recueillis, que le processus de déontologie présente de profondes lacunes et qu'il pénalise outre mesure les policiers sous sa forme actuelle. Les conséquences informelles restent lourdes et doivent être considérées non seulement lorsque vient le temps d'attribuer la peine, mais également dans l'examen de la légitimité et de l'efficacité du processus de déontologie policière. Si la déontologie a pour mission de protéger les citoyens des abus de pouvoir, elle doit néanmoins le faire en restant une instance impartiale et en ne pénalisant pas les policiers au nom de la protection des citoyens. Si l'accessibilité à ce mécanisme est primordiale afin d'en assurer l'efficacité, il importe tout de même de s'assurer de ne pas démontrer trop de laxisme pouvant mener à des plaintes frivoles ou de mauvaise foi. Cet aspect revêt encore plus d'importance dans un contexte où la police est une organisation qui recherche constamment sa place ainsi que sa légitimité dans la société et à l'encontre de laquelle plusieurs citoyens manifestent de l'animosité.

Force est donc de constater que le système de déontologie policière du Québec nécessite qu'on s'y attarde plus longuement afin de revoir le processus de traitement des plaintes,

d'améliorer les délais et d'assurer le respect des délais prévus. Il importe également de trouver des pistes de solution afin de limiter les conséquences informelles vécues par les policiers lors du processus d'enquête et de s'assurer que le système de déontologie policière du Québec respecte la présomption d'innocence des policiers. Il importe d'avoir un système impartial qui traite également les policiers comme les citoyens et qui a la confiance des deux parties quant à son impartialité. Les policiers engagent leur responsabilité et leur imputabilité à chacun des gestes qu'ils posent et à chacune des décisions qu'ils prennent dans le cadre de leur travail, il est donc primordial de s'assurer que le mécanisme de contrôle qui les encadre soit juste, impartial et qu'il ne soit pas abusif à leur endroit.

À l'heure actuelle, les policiers québécois ressentent de l'angoisse dans le cadre de leur travail à cause de la déontologie. La crainte ressentie provient souvent de l'expérience personnelle ou des témoignages de collègues ayant expérimenté le processus. Les policiers perdent petit à petit la flamme qui les anime et cherchent de plus en plus à se protéger afin de ne pas être la prochaine victime d'une plainte malveillante. Les conséquences informelles font aussi peur que les conséquences formelles d'autant plus qu'elles peuvent survenir avant que le verdict soit rendu. La non-culpabilité du policier ne le protège donc pas de l'exposition aux conséquences informelles.

Nous devons également nous questionner sur les conséquences que le système de déontologie policière du Québec a sur la société en général. En effet, les mécanismes de protection individuelle que les policiers appliquent afin de limiter l'exposition aux plaintes tel que le « depolicing » doivent être considérés avec attention. Le « depolicing » peut nuire à l'efficacité de la police en diminuant la protection offerte aux citoyens en plus de nuire à l'image de la police. En réduisant leurs contacts avec les citoyens, les policiers se rendent également moins visibles ce qui peut contribuer à la perte de confiance du public envers la police quant à ses capacités à accomplir son mandat. Cette perte de confiance peut également renforcer le questionnement sur la légitimité de la

police dans notre société. Le délaissement du pouvoir discrétionnaire et de l'application du jugement au détriment de l'application rigide du cadre théorique doivent également amener à réflexion. Cette perte de flexibilité engendrée par la crainte de réprimande peut également avoir plusieurs conséquences sur les interactions entre les policiers et les citoyens. Le manque de jugement et d'adaptabilité des policiers amènera certainement de la frustration chez les citoyens dans plusieurs situations. Le climat de tension actuel régnant entre les policiers et les citoyens, notamment depuis les évènements du printemps érable, soulignent l'importance de se pencher sur cette problématique et trouver des solutions efficaces afin de ne pas laisser s'effriter le fragile lien de confiance subsistant.